

Loi sur l'assurance-chômage

c'est que le Parlement souverain du Canada a adopté une loi sur l'assurance-chômage où l'on prévoit qu'en certaines circonstances un chômeur peut obtenir les prestations auxquelles il a droit.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Aucun député n'a le droit de s'ingérer dans la gestion de ces prestations. Pour ces raisons, nous estimons qu'on pourrait adopter ce bill sans que le contrôle parlementaire en souffre. Le contrôle parlementaire est inscrit dans le libellé-même de la loi sur l'assurance-chômage. Mes honorables amis ne le savent peut-être pas mais le ministère des Finances doit faire rapport; celui-ci est publié mensuellement dans la *Gazette du Canada*, partie I. Ce rapport décrit l'état des emprunts et des avances consentis. Ces choses ne se font pas sous le manteau. Nous connaissons bien l'état des emprunts, ainsi que celui de la sécurité de la vieillesse. Lors du discours du budget, le ministre des Finances (M. Turner) doit donner un bilan détaillé. Nous exerçons un contrôle sur les subsides et sur le gouvernement. Nous pourrions exercer un bien meilleur contrôle si l'on agit de cette façon plutôt que de voter aveuglément et dans le secret quelque \$800 millions de dollars laissés à la discrétion du ministre. A mon avis, c'était une erreur et il est temps d'y mettre fin.

Vu ce qui s'est produit cet après-midi, j'ai pensé que mon honorable ami proposerait un amendement pour manifester son opposition à l'article 2 du bill. Je lui ai même fait un brouillon, quand j'ai invoqué le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il n'a pas proposé l'amendement mais il a demandé à la Chambre de rejeter l'article 2. Je suis vraiment ébahi de voir comme ils peuvent pencher du côté du vent. La question est discutée comme s'il s'agissait d'un scandale financier. Il disent: «Nous ne savons pas ce que cela coûte. Les Canadiens doivent payer.» Cependant, lorsque le gouvernement propose que le fonds de roulement nécessaire pour balancer la caisse ne soit qu'une avance, ils se récrient: «Oh, non, faites-en une affectation.» Cela ferait retomber le fardeau sur le contribuable canadien. Je ne sais pas ce que le *Globe and Mail* et autres journaux auraient alors à dire. Ils se demanderaient probablement ce qui est arrivé à leurs amis, les Tories.

Donnons à cette nouvelle loi un juste essai. De suivre la file conservatrice n'empêcherait pas seulement les chômeurs de recevoir leurs prestations, mais mettrait fin à ce juste essai. Je crois que la position qu'adoptent mes amis de la droite manque complètement de sens.

Je suis tout aussi en faveur du véritable contrôle parlementaire des fonds que n'importe qui à la Chambre. Je suis en faveur d'une loi sur l'assurance-chômage meilleure que celle-ci, mais nous faisons face à une situation spéciale et immédiate. Nous avons une loi compromise parce que le chômage a trop monté. Tout ce qui est nécessaire, c'est un nombre suffisant d'avances pour permettre au gouvernement de continuer. Ce serait tout à fait irresponsable que les députés à ma droite la bloquent. Ce n'est pas digne d'eux. Quant à nous, nous croyons à l'assurance-chômage. Nous croyons que les chômeurs de ce pays ont leurs droits et c'est pourquoi nous appuyons ce bill.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bryce Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucunement l'intention de m'écarter du sujet à cause

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

des remarques de l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) qui a enrichi son vocabulaire de «coup de barre». C'est certainement le député qui a donné le plus grand nombre de coup de barre durant le débat des dernières semaines sur l'assurance-chômage à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Je cherche davantage à m'attarder à l'impression que le député et d'autres députés de la Chambre ont donnée soit que les travailleurs du pays sont paresseux, que le régime a souffert d'abus et que l'assurance-chômage est frappée d'un genre de stigmat. Les faits suivants, et j'espère qu'ils seront rapportés par la presse, découlant des témoignages prononcés devant le comité des prévisions budgétaires en général que l'actuel ministre m'a confiés d'ailleurs, mettront fin une fois pour toutes à l'erreur conceptuelle selon laquelle les Canadiens ont abusé de ce régime de façon flagrante.

• (2150)

En 1972, l'année écoulée—il s'agit de la première année aux termes de la nouvelle loi—nous avions le concept de l'universalité, ce qui voulait dire que plus de 7,150,000 travailleurs sur près de neuf millions de membres de la population active avaient versé leur cotisation à la caisse de l'assurance-chômage, étant dès lors admissibles aux prestations moyennant certaines conditions. En 1970, soit la dernière année de l'ancien régime qui ne prévoyait pas l'universalité et qui limitait la protection, les enseignants, les travailleurs hospitaliers et les travailleurs occasionnels ne versaient pas de cotisations—seuls 4,900,000 travailleurs étaient couverts par le régime d'assurance-chômage. En 1972, 7,150,000 personnes versaient leurs cotisations au régime d'assurance-chômage et malgré le taux élevé du chômage, il y avait 2,099,000 requérants.

En 1971, il y avait 2,092,000 requérants et en 1970, il y en avait 2,049,000 sur une population active de 5 millions ce qui représente une chute de 50,000 requérants par rapport aux bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage au cours de la même année et en dépit du fait qu'aux termes du régime d'il y a deux ans passés le cotisant devait verser 30 cotisations pour être admissible. Cette année, seules huit cotisations sont requises. A quels abus les députés d'en face sont-ils si enclins à faire allusion?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit beaucoup plus éloquemment que je ne pourrais le faire. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) connaît aussi bien la loi sur l'assurance-chômage que l'actuel ou l'ancien ministre. Et pourtant il a jugé bon de désavouer la loi même dont il était si fier—de désavouer les métallos d'Hamilton.

Des voix: C'est honteux.

L'hon. M. Mackasey: ... et de se joindre aux forces réactionnaires de la façon la plus flagrante que j'ai vu ici ces dernières années. Intentionnellement ou non, il est responsable de la déformation des faits dont nous avons été témoins pendant ce débat sur les 800 millions.

De même que le ministre et comme on l'a fait *ad nauseam* devant les différents comités, le député de Winnipeg-Nord-Centre a attiré l'attention sur le fait que ces 800 millions ne constituent rien d'autre qu'une méthode permettant au gouvernement de prêter de l'argent à la Commission pour ses finances quotidiennes. Et quand on fera